



RAPPORT D'ACTIVITÉS
RAIDDAT
2006-2007

15 JUIN 2007
ROUYN-NORANDA

Table des matières

1. Présentation.....	2
2. Mission.....	2
3. Mandat.....	3
4. L'année 2006-2007.....	3
5. Réorganisation interne.....	4
6. L'équipe de travail.....	5
7. Locaux.....	5
8. Concertation et mobilisation.....	6
9. Rencontres avec des équipes de soins.....	6
10. Centre de santé et de services sociaux Rouyn-Noranda.....	7
11. Agrément.....	7
12. Les mesures de contrôle.....	8
13. Jeunes.....	8
14. Salon du Livre.....	9
15. Appropriation du pouvoir.....	9
16. Défense des droits – Demandes d'aide.....	9
17. Les droits des personnes : exemples des cas les plus fréquents.....	10
Conclusion.....	12

1. Présentation

Voici le rapport sur les activités du RAIDDAT pour la période couvrant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2007. Vous y trouverez une description de l'organisme ainsi que le résumé des principales activités qui ont marqué la dernière année.

2. Mission

Le RAIDDAT est un organisme communautaire autonome qui a une mission principale de défense collective des droits, assortie à un mandat d'aide et d'accompagnement confiée par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Tout au long de son histoire, l'organisme, via ses représentants, a participé à l'avancement des droits et de leur application, par sa participation à des études, formations, forums et activités de concertation destinées principalement aux intervenants dans le champ de la santé mentale. Par notre apport à des projets d'envergure nationale, nous participons à des actions politiques visant à faire changer des mentalités et à accélérer la mise en application des initiatives progressistes en matière de respect des droits. Pensons seulement à l'approche de la gestion autonome de la médication en santé mentale et aux principes de l'appropriation du pouvoir mis de l'avant à l'échelle nationale.

L'organisme organise ou collabore aussi à des activités de sensibilisation, de formation et de mobilisation visant à ce que les thèmes principaux qui nous tiennent à cœur fassent partie des conversations et des préoccupations des gens, que les droits et le vécu des personnes soient présents à l'esprit quand on est témoins de marginalisation et de souffrances liées à des problèmes de santé mentale. De plus, un aspect important de la mission du RAIDDAT est de favoriser la participation des personnes à tous les niveaux des structures de consultation, de décision et d'évaluation des services dont elles sont les utilisatrices.

Le RAIDDAT est soutenu principalement par le SACAIS, le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, qui relève du Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale. L'exercice de notre mission de base est reconnu et valorisé dans le cadre d'une entente qui respecte le cadre de référence québécois en matière d'action communautaire.

3. Mandat

Le RAIDDAT est aussi supporté financièrement par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans l'exercice d'un mandat de promotion et de défense des droits mieux décrit dans un document mis à jour en 2006.¹ Certaines personnes sont aux prises de façon temporaire ou persistante avec des problèmes psychologiques qui affectent leur capacité à faire valoir leurs droits et qui les rendent également plus susceptibles d'être lésées. L'épuisement, le manque d'information et la difficulté d'accès aux recours font que l'exercice de leurs droits peut leur paraître extrêmement ardu, voire impossible.

Le mandat d'aide et d'accompagnement confié au RAIDDAT par le ministère de la Santé et des Services sociaux est un mécanisme qui assure l'accès aux recours existants. Il comporte cinq volets.

1. *L'aide* consiste à informer, préparer et entraîner la personne pour qu'elle puisse accomplir elle-même les démarches requises par la situation.
2. *L'accompagnement* consiste à être présent avec la personne et l'assister dans toute démarche visant l'expression d'une requête ou l'utilisation d'un recours.
3. *L'intervention pro-active* consiste à intervenir, de manière exceptionnelle, à la place de la personne lorsque celle-ci ne dispose pas des moyens nécessaires pour solliciter une aide.
4. *L'action collective*, c'est l'intervention faite au bénéfice d'un groupe de personnes ou d'individus isolés dont les problèmes sont de même nature.
5. *L'action systémique* questionne le milieu d'intervention dans ses façons de faire en mettant en cause le bien-fondé ou l'application d'un règlement ou d'une politique ou encore l'organisation des services d'une région.

4. L'année 2006-2007

L'année financière qui s'est terminée au 31 mars 2007 a été marquée par le maintien des activités de défense des droits à un niveau que nous avons connu avant 2006. Nous avons connu un début d'année difficile alors que l'équipe de travail était affectée par un litige interne qui a généré des

tensions importantes dont nous ressentons encore les contrecoups. Nous avons poursuivi le travail entrepris avec les différents partenaires du RAIDDAT et tout au long de cette période nous avons maintenu le contact avec les autorités de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue pour leur assurer de la saine vitalité de l'organisme et pour bénéficier de leur appui.

Au début d'avril, nous avons participé à une session de formation destinée à l'ensemble des groupes régionaux de défense des droits, sous la responsabilité de Carole Aveline. Cet exercice avait pour but d'aider les organisations à consolider leur solidarité et leur leadership, à partir d'un diagnostic effectué par cette consultante à l'AGIDD-SMQ et auprès de toutes les équipes des groupes régionaux concernés. L'exercice, coûteux et exigeant, n'a pas donné les résultats attendus. Le processus, dans sa phase finale, s'est avéré différent de ce qui avait été annoncé, et malgré tout, l'équipe du RAIDDAT a donné une participation exemplaire à cet effort de renouvellement des pratiques et des communications au sein de notre regroupement national. Y ont participé pour le RAIDDAT : Lucie Simard, Doris Bisson, Nicole Rousson et moi-même, Jean-Luc Pinard. Nous avons produit une évaluation exhaustive de cet exercice et offert notre contribution pour les suites à donner à cette expérience.

Lors de ce même voyage, deux personnes du RAIDDAT ont participé, à Lévis, à une formation sur les pratiques de gestion autonome de la médication, offerte par le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec.

5. Réorganisation interne

Nous avons connu aussi des changements de personnel qui ont nécessité des périodes d'adaptation et d'ajustements. L'équipe de travail s'est stabilisée depuis janvier 2007 et les conditions suivantes ont été mises en place pour donner un nouvel élan à l'organisme :

- embauche d'une seconde conseillère pour l'aide et l'accompagnement
- embauche d'une chargée de projet pour la vie associative
- agrandissement des locaux

Tel que nous l'avions mentionné lors de la dernière assemblée générale annuelle, le personnel a vécu les secousses d'un conflit interne au printemps 2007, qui s'est résolu dans le cadre d'un litige judiciaire et qui a pris fin à l'assemblée annuelle des membres. Nous avons ensuite poursuivi nos activités avec une employée en moins, pour une période de plus de trois mois, soit jusqu'à la mi-

¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux, « Cadre de référence pour la promotion, le respect et la défense des droits

septembre. À cette période, nous avons entrepris diverses initiatives dans le but de consolider certains aspects de notre mission.

6. L'équipe de travail

Au cours de la dernière année, la composition de l'équipe de travail s'est modifiée. Actuellement, l'équipe d'employés réguliers est composée de Denise Royer, à temps partiel, à l'accueil et au soutien administratif, de France Riel et Lucie Simard, conseillères en défense des droits, et moi-même, Jean-Luc Pinard à la coordination. En cours d'année, nous avons également embauché Chantal Roy, pour combler partiellement l'absence de Lucie Simard à l'été 2006.

Ajout de personnel

- En octobre 2006, nous avons présenté un projet «expérience de travail» dans le but d'utiliser les services d'une jeune diplômée au profit d'actions collectives de mobilisation, de sensibilisation ou d'éducation populaire. Annie Duclos a été embauchée pour une période de 20 semaines à compter du 6 novembre 2006, qui s'est terminé au 31 mars 2007. Elle a préparé, avec Doris Bisson, (qui était membre bénévole) différents ateliers et rencontres d'échange sur le rétablissement et les droits, elle a approfondi la question du respect des droits dans les services d'urgence des hôpitaux, elle a monté un sondage à administrer aux usagers sur cette question, elle a aussi mis des efforts sur la conception et le montage d'un journal. Annie a aussi contribué à d'autres activités, notamment lors des travaux d'aménagement et d'agrandissement du local.
- En janvier 2007, nous avons accueilli France Riel comme employée régulière à temps partiel. France a rapidement intégré les fonctions de conseillère en défense des droits et a pris en charge des dossiers d'aide et d'accompagnement.
- À la fin de mars 2007, nous avons eu l'approbation d'un projet d'emploi subventionné à temps partiel pour développer du travail d'organisation et d'animation à la vie associative et pour mobiliser des personnes intéressées à s'impliquer dans l'organisme. Doris Bisson, après avoir entrepris bénévolement ce projet depuis octobre 2006, est maintenant embauchée à raison de 24 heures par semaine sur un projet se poursuivant jusqu'au 30 janvier 2008.

7. Locaux

À l'automne 2006, des espaces adjacents aux locaux du RAIDDAT ont été libérés et rendus disponibles pour location. Offert à tarif avantageux, un local additionnel de 800 pieds carrés a été aménagé dans le cadre d'une entente que nous avons conclue avec le propriétaire. Un nombre important d'heures a été investi de la part de quelques employés ainsi que des nombreuses heures bénévoles ont été consacrées à ce projet. Un des buts de cet agrandissement est de permettre de libérer des espaces propices au travail en comités et à des rencontres de groupes. Ainsi, la partie avant, anciennement consacrée à la réception, devient disponible en tant que salle pouvant accueillir quinze personnes et plus, ou être aménagée en fonction des activités variées de défense collective des droits.

Dans les prochaines semaines, il est à prévoir une utilisation plus fréquente des locaux par des personnes que le RAIDDAT peut embaucher sur des mesures d'intégration sociale pour participer à des activités de mobilisation, d'information, d'échange, de sensibilisation ou autres. Les membres du conseil d'administration ont aussi exprimé leur volonté d'utiliser davantage ces locaux dans l'exercice de leur implication dans l'organisme.

8. Concertation et mobilisation

Dès septembre 2006, nous avons présenté à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue un projet de mobilisation régionale des personnes utilisatrices de services en santé mentale appelé «cadre de partenariat», en collaboration avec l'AGIDD-SMQ. Vous en trouverez la description en annexe de ce cahier.

Nous avons aussi poursuivi nos efforts pour travailler plus étroitement avec la Table des partenaires en santé mentale de la MRC de la Vallée de l'Or. Notre participation à leur réunion en septembre 2006 n'a pas donné les résultats escomptés. Dans les autres MRC de la région, des changements organisationnels et des lenteurs dans la reprise des travaux des tables ont fait en sorte que nous n'avons pas connu de développements de ce côté.

9. Rencontres avec des équipes de soins

À la même période, nous avons eu des rencontres avec les équipes de soins du Pavillon de Malartic. Ces rencontres ont donné lieu à des clarifications importantes quant au rôle joué par le RAIDDAT et les points de vue respectifs sur les efforts qui sont faits pour à la fois respecter les droits des usagers et répondre à leurs besoins de soins.

Dans les mois qui ont suivi, on a pu observer un climat amélioré lors de démarches effectuées dans cet établissement. Des rencontres périodiques avec des responsables de ce pavillon et avec les autorités du Centre de santé et de services sociaux permettent d'avancer progressivement dans des communications plus constructives sur les pratiques à améliorer dans les unités de soins et, pour notre équipe, sur une manière mieux acceptée de réaliser les différents volets du mandat du RAIDDAT. En termes de résultats, ce travail nous apparaît plus productif que les actions de dénonciation virulentes que nous avons dû mener au cours des années antérieures. Il faut reconnaître les efforts de conciliation et de respect dans les communications qui ont prévalu chez les représentants de cet établissement. Il est à noter que le comité des usagers a été invité à être présent et que sa représentante a participé à la plupart des rencontres.

10. Centre de santé et de services sociaux Rouyn-Noranda

Tout au long de l'année 2006, nous avons eu des entretiens réguliers à une fréquence mensuelle avec la personne responsable des services de santé mentale du Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda. Ces rencontres ont pris fin en décembre 2006 avec son départ à la retraite mais elles devraient se poursuivre, en vertu d'ententes prises récemment avec sa remplaçante. Ce travail d'action systémique a permis, depuis plus de six ans, de promouvoir des changements dans les pratiques de soins ainsi que dans nécessaire complémentarité de nos rôles lorsqu'une personne hospitalisée nécessite de l'assistance pour l'exercice de ses droits. Il en a résulté une vigilance accrue chez plusieurs intervenants cliniques et à une hausse importante des références de leur part, plus visible en 2005-2006. Mentionnons aussi la possibilité pour les personnes de bien défendre leur point de vue au tribunal lors de requêtes pour garde en établissement ou pour autorisation de soins. Dans plusieurs cas, le fait de se mobiliser pour défendre leurs droits aura permis aux personnes de reprendre confiance en elles-mêmes et de mieux accomplir un rétablissement qui apparaissait jusque là compromis.

Pour la défense collective des droits, les plus grands succès que nous avons connus se sont confirmés en 2006 et sont les résultats des efforts que nous avons mis à négocier avec nos interlocuteurs des conditions de communication acceptables de part et d'autre, dans le but de mobiliser leur personnel pour un meilleur respect des droits des usagers.

11. Agrément

Au cours de l'année 2006, nous avons participé aux travaux de l'équipe de préparation à l'agrément (Conseil canadien d'agrément) pour le volet santé mentale du Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda. Cette expérience donne lieu à des questionnements et à une

mobilisation des intervenants en faveur de services plus respectueux des droits et de la dignité de la personne. Ceci nous permet d'agir directement auprès des personnes-clés et des organisations où des changements significatifs sont ciblés, plutôt que d'adopter une approche de confrontation conflictuelle ayant démontré des lacunes importantes dans l'histoire du RAIDDAT. Lors de rencontres prévues à cet effet, nous avons discuté avec les responsables d'un autre établissement dans le but de s'engager dans un processus similaire. Nous souhaitons la collaboration des autres centres de santé et de services sociaux lorsqu'ils entreprennent une démarche d'agrément.

12. Les mesures de contrôle

Dans le même ordre d'idées, l'équipe du RAIDDAT a été invitée à participer aux sessions de formation données à l'interne de cet établissement sur les orientations ministérielles pour la réduction des mesures de contrôle que sont l'isolement, la contention et l'utilisation de substances chimiques à cette fin. Voilà une manière cohérente et efficace de jumeler des objectifs d'amélioration des soins et le respect des droits, notamment en y associant les efforts de nos organisations respectives.

Concernant les pratiques de contention et d'isolement, nous avons aussi participé le 22 septembre 2006 à une journée de formation régionale organisée par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, section régionale. Nous y avons pris part activement et distribué du matériel de sensibilisation à environ 200 participants oeuvrant dans différents milieux cliniques de la région.

Nous remercions les responsables pour leur collaboration, il nous apparaît que ce type d'action est porteur de résultats tangibles. Par des rencontres régulières avec certains responsables de soins (à Malartic et à Rouyn-Noranda), nous avons continué d'insister sur la nécessité de réduire le recours à ces mesures de contrôle. Nous remarquons maintenant le recours plus fréquent à des services privés : un agent demeure en permanence auprès d'une personne lorsqu'elle manifeste un état de dangerosité importante.

13. Jeunes

Dès octobre 2006, nous avons repris les activités de formation sur la santé mentale et les droits que nous offrons aux étudiants des niveaux 4 et 5 des écoles secondaires de Rouyn-Noranda et de Val d'Or. Avec la collaboration des enseignantes, plus de 300 jeunes ont l'occasion d'améliorer leur connaissance des droits et des enjeux spécifiques au fait de vivre des problèmes de santé mentale. Cette année, la qualité des échanges a été remarquable et se reflète dans les évaluations des étudiants. C'est une action qui pourrait aussi être étendue à d'autres milieux d'enseignement.

En octobre 2006, nous avons collaboré, dans le cadre de la tenue d'une conférence de presse donnée par monsieur Frédéric Provencher, à informer et à sensibiliser le public relativement aux recours à utiliser lorsqu'un enfant ou un adolescent voit sa santé mentale menacée par des négligences ou des abus de professionnels de l'enseignement. Le matériel d'information préparé par ce citoyen sera fort utile pour des parents qui veulent questionner ou faire modifier des pratiques éducatives potentiellement préjudiciables ou abusives quant au respect des droits des enfants.

14. Salon du Livre

Nous avons chaque année dans la région la chance d'accueillir des éditeurs et des auteurs dans le cadre d'une activité régionale qui se tient alternativement dans les différentes villes de la région. En 2006, le RAIDDAT a tenu un kiosque d'informations à Ville-Marie, où nous avons distribué plus de 2000 dépliants en mains propres au public et engagé la conversation pour donner des informations sur la mission de l'organisme. C'est une visibilité et un contact direct avec la population que nous cherchons à renouveler à chaque année. Plus de 10 000 personnes ont visité le kiosque de Ville-Marie en 2006, plus de 18 000 personnes ont visité le Salon du Livre 2007 à Rouyn-Noranda. Nous y étions avec le même enthousiasme. Merci à Doris Bisson qui a fait un travail de communication remarquable ainsi qu'à Nicole Rousson et Martine Cadieux qui sont aussi venues rencontrer le public pour faire connaître le RAIDDAT.

Cette année, nous avons remarqué que plus de la moitié des personnes rencontrées connaissaient bien le RAIDDAT, cette connaissance étant le plus souvent associée avec le fait que les personnes résidaient dans les environs de Rouyn-Noranda.

15. Appropriation du pouvoir

Doris Bisson et moi-même Jean-Luc Pinard soutenons encore la démarche initiée l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue pour promouvoir la mise en place d'un cadre de référence régional sur l'appropriation du pouvoir. Des rencontres régulières ont permis d'organiser la tenue d'une formation qui aura lieu à l'automne pour un groupe d'intervenants, en lien avec le projet de cadre de partenariat proposé par le RAIDDAT.

16. Défense des droits – Demandes d'aide

L'année 2006-2007 a suivi une période où les demandes d'aide individuelles avaient été en très forte hausse. Cette situation s'est atténuée à l'été 2006 entre autres avec l'absence prolongée de Lucie Simard de mai à octobre, pour des raisons de santé. La période la plus intense des demandes a été celle de janvier à avril 2007, alors que les deux conseillères ont travaillé en étroite collaboration et que l'on a connu une hausse des demandes d'aide.

À Rouyn-Noranda, les visites hebdomadaires des conseillères dans l'unité interne de psychiatrie du Centre de santé et de services sociaux se poursuivent et permettent que des personnes puissent faire directement appel au RAIDDAT. Cette année, la proportion des hommes qui ont eu recours à l'organisme se situe à 38,5% du total des demandes, comparativement à 61,5% de femmes.

Vous trouverez à la fin de ce rapport un tableau illustrant les demandes d'aide pour cette année, réparties par territoire de MRC. Le total des personnes nécessitant un accompagnement cette année est de 340 personnes, ce qui constitue une légère augmentation par rapport à 2005 et une diminution importante par rapport à l'année exceptionnelle que nous avons connue l'an dernier. Il faut se rendre compte de toute l'importance du travail de représentation qui doit être fait par les membres de l'équipe, mais aussi par les administrateurs et les militants et rappeler aux gens l'utilité de s'associer au RAIDDAT pour la défense des droits en santé mentale. Nous voyons encore cette année que cet objectif est atteint pour la MRC de Rouyn-Noranda mais il demande encore à être consolidé dans les autres MRC de la région.

Un grand nombre des appels font l'objet d'une demande d'informations ou encore d'une intervention ponctuelle via un simple appel en conférence avec une personne-ressource: c'est à dire les gens qui offrent des services et qui disposent des réponses appropriées ou encore des avocats ou autres ressources de protection des droits. Pour les fins de statistiques, nous comptabilisons uniquement les demandes qui ont nécessité plus d'une démarche et qui nécessitent pour certains d'entre eux des démarches d'aide pouvant s'échelonner sur plusieurs semaines.

17. Les droits des personnes : exemples des cas les plus fréquents

- Le consentement aux soins et la participation aux traitements : un patient captif d'un milieu de soins psychiatriques doit pouvoir EN TOUT TEMPS consentir à ses soins ou jouir de protection et d'assistance pour la connaissance et le respect de ses droits.
- Le droit à une protection adéquate du tuteur ou du curateur, incluant le Curateur public, pour que le personne ne subisse pas des traitements allant à l'encontre de ses droits fondamentaux, par exemple, des mesures punitives ou comportementales non consenties.

- Assistanes au tribunal lors de requêtes, garde en établissement, ordonnances de soins.
- Aide et démarches pour demandes de transferts dans un autre hôpital.
- Assistance pour trouver de l'hébergement.
- Assistance pour gérer son consentement à la médication, respect des intervenants des principes de gestion autonome de la médication.
- Le droit de faire valoir son point de vue et de contester s'il y a lieu une demande d'ordonnance de soins, de traitement ou d'encadrement (en général demandée pour une période de trois ans) imposés par le Tribunal.
- Le droit à la liberté et la dignité versus les gardes en établissement, non consenties par le personne.
- Le droit au libre choix du professionnel et la possibilité d'établir un lien de confiance avec le médecin ou le thérapeute, la possibilité d'obtenir des soins en dehors de sa localité, si désiré : assistance pour changer de psychiatre.
- Les droits sociaux tels la sécurité du revenu, le travail, CNT, CSST, de même que les problématiques touchant le harcèlement au travail, les litiges avec les firmes d'assurance invalidité et les insatisfactions envers certains syndicats.
- Personnes victimes de vols, abus ou exploitation.
- Négocier une réintégration au travail après une dépression, dans un climat sain et exempt de pressions excessives.
- Assistance pour des demandes de reconnaissance des incapacités, programme Soutien financier, en lien avec les évaluations médicales et les médecins de l'aide sociale.
- Litiges opposant des usagers de services en santé mentale et les services de protection de la jeunesse, exemple une mère qui se voit retirée la garde de ses enfants.

- Nous avons aussi à conseiller et à accompagner des personnes qui, éprouvant des troubles mentaux, doivent se présenter au tribunal pour toute autre question, criminelle, civile ou familiale.

Notre première tâche est de faire en sorte que la personne connaisse ses droits et qu'elle se sente en confiance pour en exiger le respect, alors qu'elle est dans une situation de perte d'énergie, de vulnérabilité et de dépendance. Il faut souligner que la majorité des personnes que nous accompagnons obtiennent gain de cause et nous témoignent de leur satisfaction. Ceci a comme effet que plusieurs intervenants réfèrent des gens au RAIDDAT pour agir sur des situations qui dépassent leur champ d'action. Des personnes appellent aussi pour obtenir de l'assistance pour un proche en difficulté. Nous aidons un nombre croissant de parents et de proches. Nous répondons à toutes les demandes d'aide ou d'informations, y compris lorsque des personnes oeuvrant dans le réseau de la santé nous contactent sous le couvert de la confidentialité.

Le processus de plainte: lorsqu'une personne ou un groupe de personnes nous contacte pour dénoncer une situation, nous l'assistons dans le processus de plainte approprié. De plus en plus, un choix est donné à la personne de procéder avec notre aide ou avec celle du CAAP Abitibi-Témiscamingue². Lorsque la plainte est de nature à mener à une action systémique, nous informons les personnes de l'importance pour l'organisme RAIDDAT de garder le lien nécessaire à la poursuite d'un travail constructif pour le changement des pratiques.

Conclusion

C'est avec modestie que nous devons rendre compte des activités de l'année 2006-2007, car les efforts mis par le personnel et différentes personnes bénévoles se sont avérés insuffisants pour mener à terme tous les projets que nous avons proposés. Nous devons réaliser l'extrême importance de l'appui des administrateurs et de tous les membres du RAIDDAT pour mener à terme les importants défis que nous nous sommes donnés. Il nous faut dès maintenant faire appel à votre participation sur des comités et puis vous assurer d'un suivi. L'année 2007-2008 devrait être marquée par un regain de participation collective, à Rouyn-Noranda et aussi dans les autres localités de la région. Nous avons maintenant des ressources humaines et des infrastructures adéquates pour aller plus loin dans ce sens.

Voici une demande qui est plus que jamais d'actualité : dans votre milieu, dans votre localité, des personnes ont besoin d'appui pour défendre leurs droits, d'autres ont besoin de s'engager plus activement pour affirmer et mettre en pratique leurs convictions, pour être administrateurs ou pour

² Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes pour le ministère de la Santé et des Services sociaux.

s'engager dans des comités, continuez à les mettre en contact avec nous, votre rôle est indispensable pour la poursuite de la mission qui nous tient à cœur.

Jean-Luc Pinard, coordonnateur

RAIDDAT

Ressource d'aide et d'information en défense des droits de l'Abitibi-Témiscamingue

/JLP